



Droit successoral en famille recomposée

Par Spongebob

Mon mari ans est gravement malade avec un cancer terminal. Nous sommes mariés sous le régime de la communauté. Nous avons une petite fille. Et il a un enfant d'une première union. Je souhaite acheter un bien immobilier pour me mettre à l'abri, car nous avons toujours loué. Cet acquisition se fera avec un prêt en mon nom, que je rembourserai seule même après son décès. Comment puis-je protéger ce bien immobilier de tout droit de succession entre mon mari et son enfant?

Merci de vos réponses